



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2020-180

PUBLIÉ LE 13 AOÛT 2020

# Sommaire

## CHRO

45-2020-04-01-021 - Arrêté portant délégation de signature à la direction des achats du GHT 45 (2 pages)	Page 3
45-2020-07-01-073 - Arrêté portant délégation de signature générale au directeur adjoint chargé des affaires médicales et de la recherche clinique (1 page)	Page 6
45-2020-07-01-072 - Arrêté portant délégation de signature générale au directeur adjoint chargé des ressources humaines (1 page)	Page 8

CHRO

45-2020-04-01-021

Arrêté portant délégation de signature à la direction des  
achats du GHT 45

**ARRÊTÉ**

**portant délégation de signature  
à la direction des achats du GHT du Loiret**

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement-support du groupement hospitalier de territoire du Loiret,  
Vu l'article 107 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,  
Vu le décret n° 2017 701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités fonctions et missions mentionnées à l'article L 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire,  
Vu l'instruction ministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements hospitaliers de territoire,  
Vu la convention constitutive du GHT du Loiret entre les établissements parties à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016,  
Vu le règlement intérieur du GHT du Loiret en date du 30 décembre 2016,  
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,  
Vu la décision du 12 septembre 2017 portant nomination d'un directeur des achats du GHT du Loiret,  
Vu l'organigramme des référents achats du GHT du Loiret,  
Vu la convention portant mise à disposition de Madame Isabelle BRIVET, directrice d'hôpital du centre hospitalier Pierre Lebrun de Neuville-aux-Bois, auprès du centre hospitalier régional d'Orléans pour les fonctions mutualisées du GHT du Loiret,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Une délégation permanente de signature est donnée, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, Madame Isabelle BRIVET, directrice d'hôpital du centre hospitalier Pierre Lebrun de Neuville-aux-Bois et référente achat dans son établissement, à l'effet de signer au nom du directeur général, les actes administratifs de toute nature ressortissant de la procédure de passation des marchés publics, à l'exception :

- des marchés publics de fournitures et de services d'un montant supérieur à 25 000 € HT.

**Article 2 :** En cas d'urgence simple ou d'urgence impérieuse, au sens du décret N°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, la délégation de signature peut dépasser les montants figurants dans l'article 1 de la présente décision, sous réserve d'une information immédiate auprès du directeur des achats du GHT Loiret et de la justification de l'urgence invoquée.

**Article 3 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Isabelle BRIVET, pour représenter le pouvoir adjudicateur dans les procédures de marchés publics et signer tout acte y afférent, dans les limites précisées à l'article 1 de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision sera notifiée aux intéressés, affichée dans l'établissement-support et dans l'établissement partie, publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret et sera communiquée pour information au trésorier des deux établissements concernés.

**Article 5 :** La présente décision annule et remplace la décision n° 56/2018 du 2 janvier 2018 et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Orléans, le 1<sup>er</sup> avril 2020  
Le directeur général,  
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2020-07-01-073

Arrêté portant délégation de signature générale au directeur  
adjoint chargé des affaires médicales et de la recherche  
clinique

## ARRÊTÉ

### portant délégation générale de signature au directeur adjoint chargé des affaires médicales et de la recherche clinique

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,  
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,  
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,  
Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35, du code de la santé publique,  
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,  
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,  
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,  
Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2006 nommant Monsieur Jean-Robert CHEVALLIER en qualité de directeur général adjoint du centre hospitalier régional d'Orléans,  
Vu l'arrêté du 5 novembre 2015 nommant Monsieur Antoine LEBRÈRE en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Antoine LEBRÈRE est chargé des fonctions de directeur des affaires médicales et de la recherche clinique du centre hospitalier régional d'Orléans.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général et du directeur général adjoint délégation lui est donnée pour l'ensemble des attributions de la direction générale.

**Article 3** : La présente décision est limitée à la période du lundi 24 au 28 août 2020.

Orléans, le 1<sup>er</sup> juillet 2020  
Le directeur général,  
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2020-07-01-072

Arrêté portant délégation de signature générale au directeur  
adjoint chargé des ressources humaines



## ARRÊTÉ

### portant délégation générale de signature au directeur adjoint chargé des ressources humaines

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,  
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,  
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,  
Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35, du code de la santé publique,  
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,  
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,  
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,  
Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2006 nommant Monsieur Jean-Robert CHEVALLIER en qualité de directeur général adjoint du centre hospitalier régional d'Orléans,  
Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2000 nommant Madame Geneviève ÉTRONNIER en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier régional d'Orléans,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Geneviève ÉTRONNIER est chargée des fonctions de directrice à la direction des ressources humaines du centre hospitalier régional d'Orléans.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général et du directeur général adjoint délégation lui est donnée pour l'ensemble des attributions de la direction générale.

**Article 3** : La présente décision est limitée à la période du lundi 17 au 21 août 2020.

Orléans, le 1<sup>er</sup> juillet 2020  
Le directeur général,  
Signé : Olivier BOYER